

ABONNEMENTS:

Edition Quotidienne:
Canada et Etats-Unis \$3.00
Union Postale \$6.00

Edition Hebdomadaire:
Canada \$1.00
Etats-Unis et Union Postale \$1.50

Directeur: HENRI BOURASSA.

LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS!

Rédaction et Administration:

71A RUE SAINT-J.
MONTREAL

TELEPHONE:

REDACTION: Main 7460.
ADMINISTRATION: Main 7461

EN MARGE DU DEBAT

Notes d'un Spectateur

Québec, le 25 avril 1910.

Toute la journée paraît devoir être, comme d'habitude, consacrée aux projets de la loi d'intérêt privé.

C'est une besogne utile, mais qui prête peu aux effets oratoires.

Cet après-midi, devant une Chambre très peu nombreuse, le premier des trois bills de tramway a subi sa dernière épreuve, dans la forme même où l'avait couché la commission des chemins de fer: subordination de l'exercice de ses privilèges au consentement de la ville; obligation sous peine de forfaiture de ces privilèges, de dépenser, dans un laps de quatre ans, une somme de deux millions et suppression du referendum obligatoire, pour le cas où la ville concéderait à la compagnie un privilège de plus de dix années.

Avec le *Herald*, l'on peut se demander pourquoi la Chambre soustrait expressément les compagnies de tramway — car toutes seront mises sur le même pied — à une stipulation que l'on disait spécialement destinée à protéger la ville contre la collision possible du pouvoir municipal et des grandes compagnies.

Pourquoi deux poids et deux mesures?

Les jours se suivent et l'humeur des ministres ne se ressemble pas.

Nous avons pu entendre ce soir, chaque fois que M. Tessier demandait, au nom de la ville des Trois-Rivières, un droit particulier, le premier-ministre dire: le conseil municipal est-il unanime à demander cela?

— Oui.

— Eh! bien, alors...

Pour le premier-ministre, la volonté du conseil municipal est souveraine — quand il s'agit des Trois-Rivières!

Quand il s'agit de Joliette, la volonté du conseil municipal et celle de la majorité des électeurs ne comptent plus...

C'est une belle chose que la politique!

Le jeu des petits papiers menace de devenir intéressant.

Pour faire pièce à MM. Bourassa et Prévost, qui désiraient savoir ce que les feuilles ministérielles ont reçu du gouvernement provincial depuis quatre ou cinq années, M. Blouin, fidèle à son rôle de chevalier-gouvernement, demandait que, du 2 juillet 1905 au 1er juillet 1907, était ministre de la Colonisation, si le dit ministre a fait faire des travaux d'impression, à qui ces travaux furent confiés et si le ministre avait précédemment demandé des soumissions à d'autres personnes.

On s'est empressé de lui répondre — et peut-être bien que la question et la réponse ont été rédigées de la même plume — que M. Prévost est le ministre en question et qu'il a donné, sans soumission, des travaux d'impression.

Et voilà, monsieur Prévost, qui vous apprendra à taquiner vos collègues!

Mais M. Prévost, si l'a des défauts, a tout au moins une qualité que personne ne conteste, et c'est la combativité. D'où qu'ils viennent, il rend les coups.

INTIMIDATION

Le *Canada* d'hier matin a publié, dans sa page de rédaction, les conclusions des trois ou quatre articles écrits par M. Rodolphe Lemieux, alias "Saint-Denis" sur "La liberté religieuse au Canada".

Depuis longtemps déjà M. Rodolphe Lemieux avait habitude de se laisser à découvrir, à travers sa prose tortueuse, lourde souvent, sautarde toujours, l'état de son âme de courtisan, ses appétits plus considérables que ses propres capacités, ses ambitions démesurées, son étroitesse de vue.

Jamais, cependant, M. Rodolphe Lemieux n'a laissé voir avec plus de clarté sa veulerie et jusqu'à quel point il est descendu pour ramasser les quelques bouts de rubans que l'Angleterre sème par-ci par-là dans ses colonies et qui payent largement, eroit-elle, le travail de ses valets!

Après avoir sacrifié tous les principes qui avec vigueur et talent il avait défendus dans sa jeunesse, après s'être fait un piédestal de ses trahisons, il se croit en mesure de pontifier.

Ce laquais à l'âme timorée, qui jamais n'osa défendre franchement, sur le parquet de la Chambre des Communes, les droits de la langue de ses pères, qui adait les ennemis de la religion catholique à triompher dans les nouvelles provinces de l'Ouest canadien, ce

Cette fois, la besogne était facile.

Il demande simplement, à son tour, qui, du 1er juillet 1900 au 1er juillet 1905, était ministre de la Colonisation, — et ceci est pour M. Gouin — qui, depuis le 1er octobre 1907, — et ceci est pour M. Devlin — occupe les mêmes fonctions et si les deux ministres ont demandé des soumissions avant de faire l'adjudication de leurs travaux d'impression.

Le résultat de ces feux croisés sera probablement d'établir que, de 1900 à 1910, aucun des ministres de la Colonisation n'a demandé de soumissions pour ses travaux.

Si le procédé est blâmable et nous croyons qu'il l'est — en ce qui concerne du moins les travaux un peu considérables — le blâme atteint à la fois MM. Gouin, Prévost et Devlin.

Et M. Blouin ayant soutenu avec la même énergie les trois ministres, le crachat lui retombe en pleine figure.

Etait-ce ce qu'il voulait démontrer?

L'équipe montrealaise, presque entière, avocats, députés, échevins, nous est arrivée ce soir. On attend pour demain le second détachement, et l'on compte bien que la commission des bills privés sera toute la semaine occupée à débrouiller les affaires de Montréal et des municipalités adjacentes.

Les affaires de Montréal c'est à proprement parler le cauchemar de la députation.

On est à se demander s'il ne vaudrait pas mieux confier l'étude de toutes ces questions à une commission spéciale de sept membres, par exemple, qui aurait certainement plus de chance de pénétrer les arcanes de notre situation municipale que ne le peut faire une commission de cinquante membres et plus.

Et cela soulagerait de beaucoup le reste de la députation.

OMER HEROUX.

P.S.—Le Montreal Street Railway se propose évidemment de faire à l'"Underground" une lutte sans merci.

C'est M. Perron qui, selon toutes les apparences, conduira la bataille. Il était absent hier soir lorsque, vers les minuit, le bill de l'"underground" est venu à l'ordre du jour, mais ses amis ont obtenu que la discussion fût remise à demain pour lui permettre de parler.

M. Galipault a nettement déclaré que le député de Gaspé se proposait de voter le bill sur le préambule.

C'est M. Gouin qui, à la commission des chemins de fer, a assuré le succès relatif de l'"Underground". On se demande s'il l'emportera sur M. Perron devant la Chambre.

Au cours de la discussion ce soir, M. Bourassa a déclaré que s'il avait été présent à la séance de l'après-midi, il eût combattu le projet de loi du Montreal Street Railway, comme il se propose de combattre l'"Underground" et le "Suburban", le second projet du Montreal Street Railway, parce qu'il estime que le parlement devait tuer les trois bills.

O. H.

prestige pour empêcher le peuple de manifester son désaveu d'une politique ruineuse et qui demain lui coûtera le sang de ses enfants.

Dans les campagnes, des milliers de pétitions se sont couvertes de signatures, réclamant l'appel au peuple, c'est-à-dire le plus sûr moyen d'empêcher l'exécution d'un projet impérialiste et le clergé n'a pas entravé ce mouvement.

Puis il y a l'avenir lourd de conséquences redoutables.

Comprenez-vous?

Lisez-le plutôt!

"On est bien alors en droit de se demander ce que veulent réellement les éternels qui risquent de nous rejeter dans le gouffre de l'incertain en provoquant des froissements dangereux, en prêtant la main à un mouvement propre à remettre en question, tout notre STATUS RELIGIEUX."

"A-t-on réellement pensé à ce que serait notre position de catholiques, la POSITION DE NOTRE CLERGÉ EN PARTICULIER, si nous fusions restés sous la domination française?"

C'est la menace, c'est l'intimidation: l'Angleterre est reine et maîtresse, prêtres, évêques obéissent à nos ordres, à nous qui la représentons on craignez ses représailles!

Et pour mieux faire valoir la force de sa menace, M. Rodolphe Lemieux, ministre dans le cabinet Laurier, rappelle longuement, en les soulignant, les heures les plus douloureuses que l'Eglise catholique ait subies en France avec le Gallicanisme, l'Ordinance de l'Intendant en 1728, la Déclaration des évêques de 1682, les conséquences du Concordat, les "Appels au Conseil d'Etat", le Traité de Paris et l'Acte de 1774, etc.

Il prend plaisir à tourner le fer dans la plaie.

Cet excellent catholique détaille par le menu, les situations les plus pénibles que traversa l'Eglise tant en Espagne qu'en Pologne jusqu'à Rome même, puis il s'écrit:

"Existe-t-il réellement un seul catholique éclairé, au Canada, qui ne se plaigne, si admirateur qu'il puisse être de l'"Action Sociale", qui ne réclame cette situation servile, à la pleine liberté dont il jouit sous l'égide de la Couronne Anglaise?"

Voilà le flagorneur des potentats du jour, ce patriote repus qui rêvait, il y a quelques jours encore, la mort de Papineau sur le champ de bataille, lui qui jamais n'eut le courage de défendre les siens — je n'entends pas ici sa famille, grand Dieu!

C'est incroyable de nos sens, c'est révoltant de cynisme.

"Parlez-nous tant que vous voudrez, conclut M. Lemieux, à la société parfaite conçue par les Jésuites au Paradis, citez-nous l'exemple de la République de Garcia Moreno, ni le Paraguay, ni l'Equateur ne sont comparables à notre province ou l'Eglise Catholique possède tous les privilèges d'une Eglise Etablie."

"Et c'est ce que nous avons démontré en nous inspirant de la CHARITE CHRETIENNE D'ABORD, et ensuite des TRAITES, de la CONSTITUTION et de la LOI."

"Il convenait de rappeler ces vérités à la jeunesse dont la presse réactionnaire cherche à biaiser le jugement, par un grossier travestissement de l'histoire."

La jeunesse, unique Rodolphe, sait une chose: les droits dont nous jouissons, nos pères nous les ont conquis de toute façon, au prix même de leur sang.

Il nous les ont conquis, ces droits, pour que nous les gardions toujours.

Siles jeunes ont des leçons à recevoir, ils voudront les entendre tomber d'une bouche plus autorisée et qui sait ressembler tout au moins les prérogatives et les droits du clergé canadien.

De reste, comment écouter et croire un monsieur qui sous le masque de "Saint-Denis" cherche, dans le *Canada*, à intimider le clergé catholique, insulte les jeunes et tous ceux qui le méprisent puis qui, dans la *Vie*, de Québec, autre feuille échevarde, sous le pseudo d'"Ajax" s'attaque à tout ce qu'il peut mordre.

A bas les masques et les faux-nez, honorable Rodolphe!

TANCREDE MARSIL.

L'affaire Lyons

LES AVOCATS SONT ENTENDUS.—JUGEMENT LUNDI PROCHAIN

Le tribunal a entendu les plaidoiries de la poursuite et de la défense, hier toute la journée, dans cette affaire de pharmacien H.-J. Lyons, accusé de fausses représentations.

M. Morrison, l'avocat de l'accusé, dit que la poursuite n'avait pas établi ses prétentions et que son client n'avait pas agi dans l'intention de trahison.

M. Hibbard, qui comparait pour la plaignante, a déclaré qu'il était convaincu que M. Lyons avait annoncé une solution connue sous le nom de "Pepto-Mangan" et qu'il avait substitué à ce médicament une autre préparation de sa propre fabrication.

Le juge Bazin, au cours de la séance fit la remarque suivante: "Jusqu'à ce que la poursuite ait établi que M. Lyons a eu de fausses représentations, car tous les témoins à charge, qui ont acheté du Pepto-Mangan annoncé à 49 cts, savaient parfaitement bien qu'on leur donnait la solution "Pepto-Mangan". Jugement sera rendu le lundi 2 mai.

LETRE D'OTTAWA

UN GRAND PAS DE FAIT. — CALME COMPLET. — LE BILL DE M. KING A L'ETUDE. — CARTELLS ET TRUSTS. — CONSOMMATEURS, PRODUCTEURS ET MANUFACTURIERS. — UNE MESURE D'EXPERIMENTATION. — DE L'OPPOSITION, A DROITE. — LEURS PRETEXTES. — LE SENAT ET LES GRANDES COMPAGNIES. — A PROPOS DU BILL DE LA MARINE. — DEBAT DE COURTE HALEINE EN PERSPECTIVE. — RUMEUR INCROYABLE. — L'ESPRIT DE PARTI. — LA FIN, MERCREDI, LE QUATRE MAI. — C'EST ENTENDU. — LA DERNIERE ETAPPE. — LES ASSURANCES. — ILS VONT FILER A L'ANGLAISE.

Ottawa, 26 avril.

La séance d'hier à la Chambre des Communes, a peut-être un peu manqué d'intérêt, pour les profanes. Mais elle a avancé d'un grand pas le travail entrepris à cette session-ci: en comité général, la Chambre, où il n'y eut que deux députés, a étudié le bill de M. Mackenzie King, ministre du Travail, sur les trusts et les cartels; la troisième lecture en aura lieu ces jours-ci, peut-être même aujourd'hui.

Cette étude s'est poursuivie dans un calme complet. Aux banquettes des ministres, M. King fut seul, pendant un assez long temps. Des députés ministériels, une quinzaine étaient présents. A gauche, un peu plus de monde; cinq ou six députés ont discuté seuls la mesure. Les autres ont écouté ou feint d'écouter le débat. M. King a enfin franchi sa première étape, mais le sénat sera-t-il favorable à son œuvre? Ce n'est pas certain.

I.

Nous avons déjà exposé les grandes lignes de ce projet de loi, dans nos lettres précédentes. Ajoutons simplement que deux amendements de quelque importance y ont été ajoutés: le premier, à la demande de la gauche, où MM. R.-L. Borden, Armstrong et T.-D. Taylor ont conduit la discussion. Le texte original de cette mesure donnait le droit aux consommateurs de réquerir une enquête, quand ils supposent l'existence d'un trust ou d'un cartel dont ils ont à se plaindre. D'ores et avant, non seulement les consommateurs, mais les producteurs de l'article brut manufacturé par le trust pourront, eux aussi, demander cette enquête.

Ainsi, prenons le cas des éleveurs de bestiaux: si celui qui leur achète leurs animaux pour en faire des conserves alimentaires leurs paraît vouloir payer des prix trop minimes, à leur gré, ils pourront réquerir, de même que le consommateur qui estime payer un prix exorbitant pour le produit manufacturé, une enquête sur le mode d'opérer du manufacturier.

A la suggestion du Bureau des Unions du Travail organisé, M. King insère aussi dans le bill un amendement d'après lequel la loi ne s'applique pas aux associations ouvrières; sans cela, on eût pu, en certains cas, les considérer comme des "cartels" et faire une enquête sur leurs méthodes.

Cette législation, au dire même de M. King, en est une d'expérimentation. Peut-être, dans une couple d'années, l'amendement sera-t-il en vigueur.

Certains membres de la gauche, dont MM. R.-L. Borden, John Haggart et Currie, la qualifient d'innoffensive: on a même affirmé, un temps qu'elle ne protégeait que les consommateurs, et ignorait les producteurs. L'amendement dont nous citons tantôt la substance a disposé de cette prétention, au moins pour le moment.

Quoique cette mesure en fut une de ministère, elle a rencontré un peu d'opposition à droite, chez des gens d'habitude fort dévoués à la politique du cabinet. Ainsi, MM. Macdonald, de Picton, Pardee, "whip" général du parti ministériel et Nesbitt, en ont combattu maintes clauses, sous différents prétextes. Ils ont soutenu que ce serait une mauvaise affaire de légaliser la tenue d'enquêtes sur les affaires des trusts, parce que, à leur sens, des esprits envieux profiteraient de cette méthode pour mettre le nez dans les affaires des gens qui réussissent.

"De plus, ont-ils affirmé, quand vous en viendrez au choix des arbitres, vous trouverez difficilement des gens désintéressés et capables d'agir sans préjugés. Les cultivateurs, par exemple, pourraient difficilement agir comme arbitres, parce qu'ils sont producteurs, en grande partie des matières premières manufacturées par les industriels, et qu'ils sont, à ce titre, fort intéressés en bien des circonstances."

"Et puis, ajoutent-ils avec cette nouvelle législation, les compagnies industrielles ne pourront pas, même légitimement, augmenter les prix de leurs produits sans s'exposer à des enquêtes ennuyeuses, provoquées par des consommateurs revêches et grincheux."

Ils ont fini par en prendre leur parti; peut-être se sont-ils dit qu'au Sénat, d'ici à quelques jours, l'occasion de faire mutiler ce bill à leur avantage.

II.

Entre temps, le Sénat va s'attaquer à l'étude du bill de la marine. Peut-être entreprendra-t-il cette tâche aujourd'hui même. Il n'y dépensera guère de temps, car au Sénat, les longs discours ne sont pas de mise; les oppositionnistes sont à peine une vingtaine, sur quatre-vingt-sept, et des six Canadiens-français conservateurs qui y siègent, à peine y en a-t-il quatre qui assistent régulièrement aux séances. La maladie ou l'âge empêche les au-

tres d'y paraître régulièrement.

On comprendra donc qu'en de telles circonstances, la lutte ne sera pas de longue haleine. On dit bien, dans les couloirs, qu'un couple de sénateurs libéraux Canadiens-Français ont signifié à M. Laurier leur intention de ne pas appuyer la mesure Brodeur; mais cette rumeur ne semble guère fondée. Elle nous laisse au reste fort sceptique, puisque l'esprit de parti, au Sénat comme à la Chambre des Communes, influence bien des décisions; c'est d'autant plus regrettable que les sénateurs n'ont pas même le prétexte de leur réélection à invoquer, puisqu'ils sont nommés à vie. Et puis, sortis de la politique active, plusieurs d'entre eux n'en ont même jamais fait, — ils ne devraient point attendre de faveurs ministérielles pour eux. Ceci ne les empêchera point, toutefois, de mettre les intérêts du parti avant ceux, bien entendus, du Canada lui-même.

III.

Nous n'en avons plus pour longtemps à Ottawa, si l'on en croit les pronostics actuels: un des députés de la droite, bien au courant des intentions ministérielles, nous répétait hier midi que la prorogation aura certainement lieu mercredi prochain, le 4 de mai: "L'affaire est entendue entre les "whips" des deux partis, et rien ne surviendra pour rompre cette entente", ajoutait-il.

Ceci est d'autant plus vraisemblable que la chambre pousse avec activité le vote des divers chapitres du budget. En quelques heures, vendredi dernier, elle approuvait la dépense d'une somme de 10 millions, un dixième du budget de l'année courante.

Une mesure importante restait au programme du gouvernement, pour cette session-ci, le bill des assurances, déjà étudié, il y a deux ans et l'an dernier, par un comité spécial, et par la chambre, puis par le sénat. Hier soir, M. Fielding le ramenait devant la chambre: virtuellement, il est déjà adopté. Le greffier en a lu l'anne après l'autre, de nombreuses clauses, — ce bill forme un volume, grand format, de cent pages et compte 188 clauses, — et la Chambre s'est contentée de demander des explications brèves à M. Fielding.

Cette mesure expédiée, l'on ira grand train. Déjà nombre de députés préparent leurs malles. Et plusieurs représentants de l'Ouest vont filer à l'anglaise, samedi. Tous les chroniqueurs parlementaires ont hâte d'en faire autant.

GEORGES PELLETIER.

UNE ANOMALIE

La Justice et la Loi sont souvent antonymes.

C'est là une constatation pénible à faire, au XXe Siècle, alors que la société recherche partout la souveraineté équilibrée.

En matière criminelle, surtout, l'antonomie est flagrante.

Un fait d'hier le prouve.

Une fillette de seize ans, arrêtée l'an dernier sous prévention de recel et de complicité dans un vol important, fut honorablement acquittée.

Elle réclama des dommages-intérêts à la ville de Montréal, pour arrestation injustifiée, mais le juge Archer, samedi dernier, la déboutait de sa poursuite.

C'est la loi.

Mlle X... n'a donc pas d'autre compensation que la satisfaction morale d'avoir été réhabilitée par les tribunaux d'instance criminelle.

Mais pourra-t-elle gagner sa vie, dans un milieu où l'énorme publicité donnée par les journaux aux crimes de police détruit en un clin d'oeil les réputations les mieux établies, avant même que le jugement soit prononcé sur la validité des accusations?

Malgré le bruit fait par la presse autour de son acquittement, cette enfant osera-t-elle affronter l'opinion mesquine qui vent envers et contre tout et sous qu'il n'y ait pas de fumée sans feu et d'arrestation sans crime?

Trouverait-elle un emploi dans un magasin, un atelier, ou un bureau, après l'escalandre?

C'est difficile à croire.

Elle sera dans l'alternative de quitter la ville ou de se cacher sous un nom d'emprunt dans quelque quartier excentrique où les feuilles à gros tirage n'entrent pas.

Ce n'est pas du pessimisme, mais simplement une confirmation des faits observés tous les jours.

Acquittée platoniquement, sans ressources pour assurer le lendemain, Mlle X... n'a-t-elle pas droit à une indemnité?

Le juge Archer ne pouvait peut-être pas juger différemment la cause, mais la demander n'en restera pas moins, dans l'esprit de la foule, acablée sous le coup d'une affaire criminelle.

La loi n'est pas toujours la justice.

JULES TREMBLAY.

LETRE DE FRANCE

Paris, 15 avril.—Lorsque vous recevrez cette lettre, le suffrage universel nous aura donné une Chambre toute neuve, pour quatre années. Que sera cette Chambre? quelle politique fera-t-elle? Les pronostics pour leur train, et je n'oserais en formuler de trop catégoriques par crainte d'être jugé mauvais prophète. Il me semble cependant pouvoir vous donner dès maintenant quelques indications qui vous permettront d'apprécier plus exactement les résultats lorsque le télégraphe vous les apportera.

Un fait est certain, indiscutable, c'est qu'il ne faut pas attendre un changement d'orientation politique. Les hommes pourront disparaître: il y a 67 députés qui ne sollicitent pas le renouvellement de leur mandat et l'on compte que 120 à 150 seront vaincus dans la bataille qu'ils sont en train de livrer; la chambre comptera donc un tiers de nouveaux-venus; mais les nouveaux-venus ne seront pas, dans l'ensemble, très différents de ceux qu'ils remplaceront. On n'a dit que le ministère de l'intérieur s'attendait à ce que les oppositions de droite catholique et d'extrême-gauche socialiste gagnent chacune quinze à dix-huit sièges. C'est possible, cela ne me paraît pas hors de conteste. En tous les cas, la majorité radicale et radicale-socialiste demeurera solide puisqu'elle comptait encore 325 à 330 voix sur 597 députés, et qu'au surplus la coalition de l'extrême-gauche et des droites est chose fort exceptionnelle.

La majorité demeurera donc radicale et radicale-socialiste: que fera-t-elle? Dimanche dernier, à Saint-Chamond, qui est la ville la plus importante — une ville toute vouée à l'industrie métallurgique — de la circonscription qu'il représente, M. Briand, président du Conseil, a prononcé un discours attendu avec impatience par quiconque s'occupe de politique. Ce discours fut une profonde déception: M. Briand, gène par son rôle de candidat, importuné par les manifestations violentes de ses adversaires, est demeuré très vague, très imprécis; il a formulé de nouvelles promesses inscrites depuis trente ans au programme radical et il n'a même pas tranché de ce programme vieilles questions en l'honneur de "la laïcité de l'Etat" qu'il s'est engagé à "maintenir". Cela ne veut peut-être rien dire; mais cela signifie peut-être aussi que les amis de M. Combes peuvent compter sur M. Briand pour ne pas accepter de remanier la loi de séparation ou de causer avec le Souverain Pontife, et cela indique probablement que, si le ministère n'est pas modifié, l'ordre du jour des travaux parlementaires appellera presque tout de suite la discussion des projets de loi restrictifs de la liberté d'enseignement: On sait que la prétention de nos adversaires est que ces projets ont pour unique but "la défense de l'école neutre".

Sur un seul point, M. Briand a été précis et les propos qu'il a tenus ont soulevé une vive émotion: il a dit que partisan de la réforme électorale, il ne se souciait point cependant d'instituer la représentation proportionnelle, de peur de faire la part trop belle à l'opposition; il préférait substituer au scrutin d'arrondissement le scrutin de liste pur et simple par vastes régions, en le complétant par le renouvellement partiel de la Chambre et l'extension à six années de la durée du mandat législatif. Ce projet pourra être fort bien accueilli de la majorité parlementaire; il consoliderait en effet non-seulement la situation politique du parti radical, mais la situation personnelle de chacun de ses élus. Ce qui est beaucoup plus douteux, c'est que l'opinion publique accueille favorablement une combinaison qui accroît encore les injustices du système électoral et qui serait l'ajournement indéfini de la représentation proportionnelle.

Or les partis les plus divers réclament la représentation proportionnelle, et quarante-huit heures après le discours de Saint-Chamond, M. Millerand, qui est ministre, et qui même est après M. Briand, le personnage le plus important du ministère, M. Millerand, exposant son programme devant ses électeurs du XIème arrondissement de Paris, a déclaré formellement que la représentation proportionnelle était la condition première de tout progrès.

Cette divergence d'appréciation ne laisse pas de donner au ministère une allure un peu incohérente. Mais M. Briand est surtout président du conseil et soucieux de grouper les parlementaires dont il tient son portefeuille. M. Millerand, à l'heure actuelle, est surtout candidat et sa situation est assez ébranlée — à cause de son rôle d'avocat des liquidateurs des biens congréganistes — pour qu'il ne renonce à aucune chance de succès.

Et l'inscription de la R. P. dans un programme électoral est une force incontestable. Il y a même des candidats qui n'ont pas d'autre programme: tel, à Orléans, un conseiller municipal catholique qui combat M. Rabier, franc-maçon et vice-président de la Chambre en groupant autour de l'étendard de la R. P. les républicains libéraux, progressistes, les conservateurs, les socialistes. Aucun candidat ne peut ne pas prendre parti: le corps électoral s'indigne puissamment à cette question.

On peut même dire qu'il ne s'agit pas de gère qu'à celle-là. C'est un fait, et un fait lamentable, que le suffrage universel est de plus en plus indifférent; beaucoup de citoyens ne se font même pas inscrire sur les listes électorales; beaucoup d'inscrits ne votent

pas et parmi ceux qui votent, combien agissent sans réflexion, en disant: "Après tout! autant celui-là qu'un autre!" Cette détestable disposition est imputable surtout à ceci que notre système électoral a quelque chose de comparable à celui de l'Angleterre avant les réformes de 1832 et de 1867: nos circonscriptions sont extrêmement inégales; suivant son domicile un électeur pèse de un à dix dans la balance électorale. Et puis les scrutins sont fraudés, la pression et la corruption administrative faussent les résultats; et depuis trente ans, jamais, d'après les statistiques officielles elles-mêmes, les députés élus n'ont représenté la moitié des électeurs inscrits!

Notre peuple a trop de bon sens et un trop grand souci de la justice pour qu'un tel état de choses lui paraisse devoir être définitivement accepté, c'est pour cela que partout, il porte un visible intérêt à la représentation proportionnelle; c'est peut-être pour manifester en faveur de la représentation proportionnelle que des citoyens qui n'avaient jamais réclamé leur droit électoral, se sont fait inscrire cette année, et prendront part au scrutin, malgré la campagne d'abstentionnisme menée par certains journaux royalistes. Tout indique à l'heure actuelle que les partisans de la représentation proportionnelle seront en majorité dans la Chambre prochaine. Et ce sera un précieux avantage pour nous; les craintes de nos adversaires les plus déterminés en font foi.

Tout autre sujet a été négligé cette année: sauf dans une centaine de circonscriptions, la question religieuse n'a joué qu'un rôle secondaire; si les candidats sont nombreux qui réclament la liberté d'enseignement, très rares sont ceux qui protestent encore contre la loi de séparation ou contre l'expulsion des Congrégations; quelques brochures à l'adresse des liquidateurs malhonnêtes, et c'est tout! Il ne saurait être nié que l'essai tenté par quelques évêques de se mettre à la tête de l'action électorale n'ait complètement échoué.

Seuls, avec la R. P., les problèmes financiers, l'accroissement des impôts, les projets de monopoles d'Etat retiennent un peu l'attention publique. Mais ce sont là questions compliquées pour le grand nombre, et il eût fallu s'y prendre dès longtemps pour en faire toucher du doigt l'importance.

Or l'opposition catholique, libérale et républicaine progressiste, s'est mise fort tardivement en campagne, et elle s'est engagée dans la lutte sans aucune confiance comme sans argent. Ce fut un étonnement pour la plupart des hommes politiques de constater que le pays ne suivait ses maîtres qu'avec un dépit et certaine inquiétude. Bien vite, on a improvisé des candidatures ici et là; on a hâte, on a réclamé des concours et de l'argent... On n'a trouvé ni assez de ressources ni assez de candidats. Et si l'opposition subit un nouvel échec, elle devra s'en prendre d'abord à elle-même, à ses divisions, à son imprévoyance.

JOSEPH DENAÏS,

Conseiller municipal de Paris.

A VIS AUX CONSOMMATEURS :

10

